

ANNEXES

RÈGLEMENT N° 4 FRAIS RELATIFS AUX SERVICES TARIFÉS ET AUX SERVICES EN VENTE LIBRE

Modifié le 14 janvier 2025

Adoptées au conseil d'administration
25 février 2003 (CA-03-02-25-08)

Modifiées :

24 février 2004 (CA-04-02-24-08)
25 janvier 2005 (CE-05-01-25-09)
6 septembre 2005 (CE-05-09-06-05)
1^{er} juin 2006 (CE-06-06-01-13)
13 mars 2007 (CA-07-03-13-04)
3 avril 2007 (CE-07-04-03-07)
28 août 2007 (CE-07-08-28-09)
20 janvier 2009 (CE-09-01-20-09)
13 janvier 2010 (CE-10-01-13-10)
19 janvier 2011 (CE-11-01-19-04)
18 janvier 2012 (CE-12-01-18-08)
16 janvier 2013 (CE-13-01-16-04)
15 janvier 2014 (CE-2014-01-15-04)
14 janvier 2015 (CE-2015-01-14-04)
20 janvier 2016 (CE-2016-01-20-04)
18 janvier 2017 (CE-2017-01-18-04)
16 janvier 2018 (CE-2018-01-16-03)
15 janvier 2019 (CE-2019-01-15-05)
21 janvier 2020 (CE-2020-01-21-04)
19 janvier 2021 (CE-2021-01-19-06)
18 janvier 2022 (CE-2022-01-18-06)
17 janvier 2023 (CE-2023-01-17-04)
16 janvier 2024 (CE-2024-01-16-04)
14 janvier 2025 (CE-2025-01-14-05)

© Cégep de Drummondville

960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 6A2
www.cegepdrummond.ca

819.478.4671
info@cegepdrummond.ca

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE A : FRAIS POUR DES SERVICES TARIFÉS	4
Frais pour tout exemplaire supplémentaire de tout document, pièce au dossier, attestation ou duplicata transmis par voie électronique, par courrier ou remis à une étudiante ou un étudiant	4
Frais pour une carte d'identité de stagiaire en milieu hospitalier	4
Frais pour une copie de document conforme ou qui doit être authentifiée par un commissaire à l'assermentation.	4
 ANNEXE B : FRAIS POUR DES SERVICES DE LOCATION	5
Dépôt pour prêt d'un coffre à outils en <i>Techniques de génie mécanique</i>	5
Dépôt pour prêt d'outils, d'instruments, d'équipements ou d'appareils en dehors des heures de classe.....	5
 ANNEXE C : FRAIS POUR DES SERVICES EN VENTE LIBRE	6
Dépôt pour l'emprunt d'une ou plusieurs clés de locaux.....	6
Tarifs pour la location d'un instrument de musique.....	6
Tarif pour la location d'une courroie cardiofréquence-mètre en Éducation physique	6
Tarif pour l'inscription à des activités sportives.....	6
Tarif pour inscription à des activités socioculturelles	8

ANNEXE A : FRAIS POUR DES SERVICES TARIFÉS

FRAIS	MODALITÉS DE PAIEMENT
À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, LES FRAIS SONT PAYABLES SUR PLACE, AU MOMENT DE LA DEMANDE, ET AUCUN REMBOURSEMENT N'EST APPLICABLE	
Frais pour tout exemplaire supplémentaire de tout document, pièce au dossier, attestation ou duplicata transmis par voie électronique, par courrier ou remis à une étudiante ou un étudiant.	
5 \$ / exemplaire	Payable au moment de la demande.
Frais pour une carte d'identité de stagiaire en milieu hospitalier.	
5 \$	Le même montant sera facturé si un remplacement est nécessaire en cas de perte, de vol ou de bris.
Frais pour une copie de document conforme ou qui doit être authentifiée par un commissaire à l'assermentation.	
2 \$ / feuille	Il n'y a aucuns frais pour l'intervention du commissaire à l'assermentation. La personne doit déposer l'original de la pièce à photocopier ou à authentifier.

ANNEXE B : FRAIS POUR DES SERVICES DE LOCATION

FRAIS	MODALITÉS DE PAIEMENT
-------	-----------------------

À MOINS D’AVIS CONTRAIRE, LES FRAIS SONT PAYABLES SUR PLACE AU MOMENT DE LA DEMANDE.

Dépôt pour prêt d’outils, d’instruments, d’équipements ou d’appareils en dehors des heures de classe.

50 \$ par outil, instrument ou appareil emprunté ou, dans certains cours, par session

Ce dépôt est remboursable en entier lors du retour, en bon état de fonctionnement, des outils, des instruments, des équipements ou des appareils empruntés. Dans le cas contraire, ou dans les cas de perte, de vol ou d’un usage abusif, l’étudiante ou l’étudiant devra rembourser l’équivalent du coût de remplacement de l’outil, de l’instrument, de l’équipement ou de l’appareil.

Généralement, seuls les étudiantes et les étudiants des programmes visés par ces dépôts peuvent emprunter les outils, les instruments, les équipements ou les appareils afin de pouvoir les utiliser selon les règles de l’art.

ANNEXE C : FRAIS POUR DES SERVICES EN VENTE LIBRE

FRAIS	MODALITÉS DE PAIEMENT
Dépôt pour l'emprunt d'une ou plusieurs clés de locaux	
25 \$	Ce montant est remboursable lorsque les clés sont retournées au Cégep.
Tarifs pour la location d'un instrument de musique (instrument complémentaire, instrument de remplacement ou location pour un usage personnel).	
10 \$ par jour 25 \$ par semaine 50 \$ par session	À moins d'exception (autorisation du Département ou de la Direction des études), la location est accessible uniquement aux étudiants inscrits dans les programmes de <i>Musique</i> du Cégep. Des règles particulières ainsi qu'une preuve d'assurance s'appliquent selon l'équipement en location. Les règles se retrouvent sur la fiche de chaque instrument.
Tarif pour la location d'une courroie cardiofréquence-mètre en Éducation physique	
5 \$	Les frais sont portés au dossier de l'étudiante ou l'étudiant lors de la location au comptoir de prêt des équipements sportifs.
Tarif pour l'inscription à des activités sportives	
410 \$ – Badminton	<u>Autres frais d'inscription</u>
2 615 \$ – Baseball	Dans certains sports, le montant de l'inscription sera majoré du prix d'achat de l'uniforme de l'équipe. Le cas échéant, l'uniforme appartient à l'étudiante ou à l'étudiant-athlète.
1 045 \$ – Baseball (hiver seulement)	La participation à des activités d'autofinancement s'ajoutera à la tarification pour une valeur de 200 \$.
410 \$ – Basketball	Un rabais de 20 % est applicable au coût d'inscription à tout sport supplémentaire, et ce rabais s'applique au prix le moins élevé des sports choisis. Cette règle ne s'applique toutefois pas pour le soccer intérieur.
300 \$ – Flag-football	<u>Inscription ou départ en cours de saison</u>
870 \$ – Football	- Pour un sport annuel (badminton, basketball, hockey, natation, tennis, volleyball et tir à l'arc), le coût pour une étudiante ou un étudiant qui participe à une seule session (automne ou hiver) est de 60 % du montant initial.
350 \$ – Football (hiver seulement)	
2 835 \$ - Hockey masculin	
2 700 \$ – Hockey féminin	
505 \$ – Natation	
350 \$ – Soccer intérieur	
350 \$ - Soccer extérieur	

505 \$ – Tennis
410 \$ – Volley-ball

300 \$ – Tir à l'arc
(participants externes : 325 \$)

*(taxes incluses pour chacune
des activités sportives)*

- Pour le tir à l'arc : les frais sont de 50 % à l'automne seulement et de 75 % à l'hiver seulement.
- Dans tous les cas, L'étudiante ou l'étudiant qui participe seulement à la session d'automne doit être en fin d'études ou doit changer de collège à la session d'hiver et avoir mentionné cette intention en début de la saison d'automne.

Remboursements

Les frais d'inscriptions sont remboursables à 80 % jusqu'à la date limite de désinscription sans mention de la session d'automne.

Pour un sport saisonnier (baseball, cross-country, flag-football, football et soccer intérieur et extérieur), les droits sont remboursables à 60 % jusqu'à la date limite de désinscription sans mention de la session d'activité. Après cette date, les droits ne sont pas remboursables.

L'étudiante ou l'étudiant qui abandonne son activité sportive pour des raisons médicales justifiées par un spécialiste de la santé a droit à un remboursement au prorata de sa participation.

Tarif pour inscription à des activités socioculturelles

55 \$ / session – Improvisation

Les droits sont remboursables à 80% avant la tenue de la deuxième séance de l'activité. Aucun remboursement par la suite.

55 \$ / session – Théâtre

125 \$ / session – Sport électronique

(taxes incluses pour chacune des activités socioculturelles)

École de musique (coût/personne)

Tarif individuel :

- 1 cours : 28,74 \$
- Bloc de 4 cours : 149,47 \$
- Bloc de 8 cours : 281,69 \$

Tarif petit groupe :

- 1 cours : 28,74 \$
- Bloc de 4 cours : 103,48 \$
- Bloc de 8 cours : 189,71 \$

Tarif d'un programme d'entraînement en salle :

- 1 jr/sem. : 30 \$
- 2 jrs/sem. : 35 \$
- 3 jrs/sem. : 40 \$
- 4 jrs/sem. : 45 \$
- 5 jrs/sem. : 50 \$

-